

POLE DE COMPETENCE EN PROMOTION DE LA SANTE REGION CENTRE



Politique régionale de promotion et de prévention de la santé

Synthèse de la mise en œuvre des actions au sein des établissements d'enseignement du secondaire

Dans le cadre de l'appel à projets de La région Centre-Val de Loire

Année scolaire 2020-2021
Juillet 2021

Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé

9 Place Anne de Bretagne 37000 TOURS

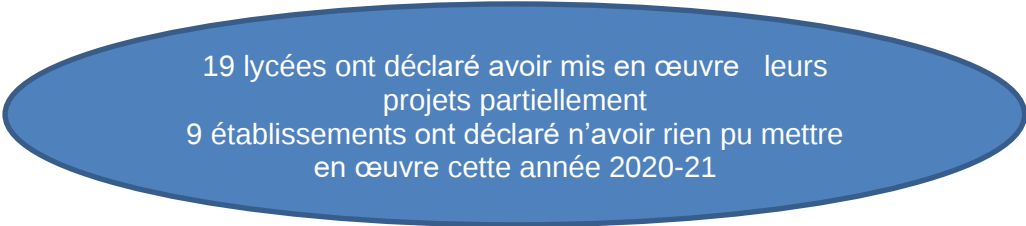
☎ 02.47 25 52 89 📠 02.47.37.28.73 ✉ contact@frapscentre.org

www.frapscentre.org

Association non assujettie à la TVA - SIRET 49282330700011 - APE/NAF 9499 Z
Organisme de formation enregistré sous le n° 24 37 02635 37 auprès du Préfet de la Région Centre

Ce document présente une synthèse des bilans des projets d'éducation et de promotion de la santé mis en œuvre dans les établissements d'enseignement qui ont bénéficié d'une subvention du Conseil Régional du Centre-Val de Loire pour l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre de l'appel à projets « Ma région, 100% éducation ».

Pour la deuxième année consécutive, l'année 2020-2021 est particulière puisque l'épidémie de Covid a fortement impacté la réalisation ou plutôt la non réalisation des projets déposés par les établissements.



19 lycées ont déclaré avoir mis en œuvre leurs
projets partiellement
9 établissements ont déclaré n'avoir rien pu mettre
en œuvre cette année 2020-21

Nous remercions les personnels qui ont pris le temps de renseigner le questionnaire.

69 établissements ont participé à l'appel à projets du Conseil régional « Ma région, 100% éducation » sur le thème de la prévention et de la promotion de la santé.

64 établissements ont renseigné le questionnaire en ligne soit un taux de retour de 90%.

5 établissements n'ont pas transmis leur bilan mi-juillet 2021.

Les établissements devaient envoyer le document bilan avant la fin du mois de juin 2021. Ceux qui ne l'ont pas fait ont été contactés une ou plusieurs fois par les services de la région.

165 actions différentes ont été déployées sur les trois volets de l'appel à projets soit

- 62 actions sur le volet « Conduites dites à risques »,
- 55 actions sur le volet « Alimentation et environnement »,
- 48 actions sur le volet « Bien-être ».

5 établissements ont accompagné des projets de « prévention par les pairs ».

1- Profil des établissements ayant répondu au questionnaire

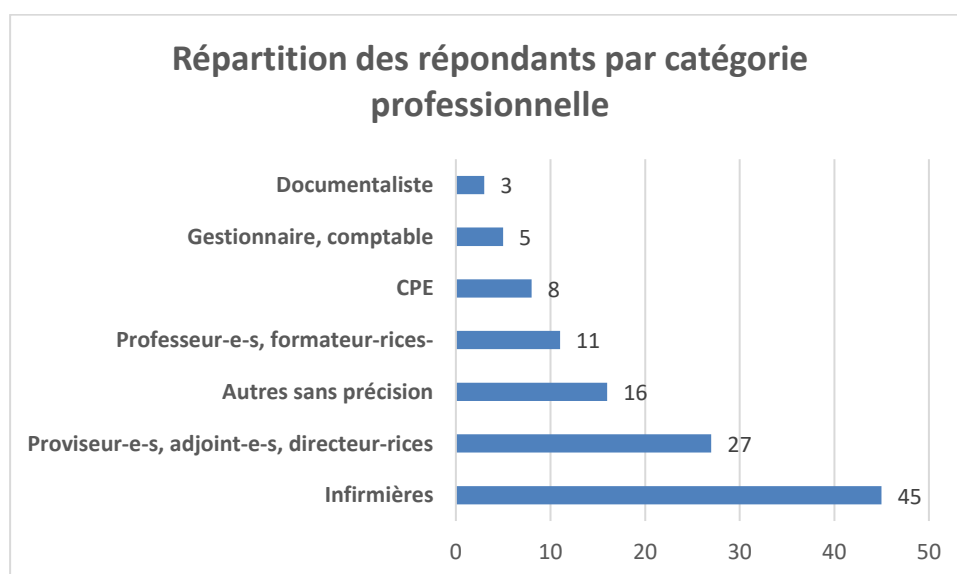
Les bilans réceptionnés **ont partiellement pu être exploités** dans la mesure où beaucoup de questions sont restées sans réponse, notamment sur les publics cibles des actions. En effet, il est souvent difficile, voire impossible de relier une action spécifique du projet à un public particulier. De plus, les lycées peuvent indiquer que toutes leurs classes (tous les niveaux) ont été bénéficiaires d'actions de prévention sans que cela se vérifie concrètement sur l'un des trois volets du projet.

Nombre de bilans en fonction des départements de la région Centre Val de Loire

Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
2 sur 4	7 sur 8	7 sur 7	22 sur 24	11 sur 11	15 sur 15

Fonction des personnels ayant renseigné le document

- **Infirmière : 45**
- **Proviseur(e), Proviseur(e) adjoint(e), Directeur-trice- : 27**
- Professeurs, enseignants : 11
- Conseiller(ère)s Principal d'Education : 8
- Gestionnaire, comptable, intendant : 5
- Documentaliste : 3
- Sans précision : 16



Dans 54 établissements, le document a été renseigné par deux personnes ; dans 3 établissements, seule une personne a renseigné le document d'évaluation.

Ce sont principalement les personnels infirmiers, ainsi que le/la proviseur(e), proviseur(e) adjoint(e), directeur-rice et gestionnaire de l'établissement qui ont renseigné le document d'évaluation.

Visibilité et légitimité des actions santé

Si l'inscription des actions santé au projet d'établissement, ainsi que leur présentation au sein du Comité d'Éducation à la Santé Citoyenneté ne sont pas les seuls éléments de visibilité et légitimité des actions, elles constituent un indicateur de base.

La majorité des établissements présente leurs projets au sein des Comités d'Éducation à la Santé Citoyenneté - C.E.S.C.-. **(36 établissements)** et l'inscrive au projet d'établissement **(44 établissements)**

Pour rappel, les établissements agricoles, les MFR et lycées privés n'ont pas de CESC. Ces derniers peuvent donc valoriser leur projet PPS au travers du projet d'établissement.

2- Répartition des actions de prévention, promotion santé en fonction des différents volets de l'appel à projets régional

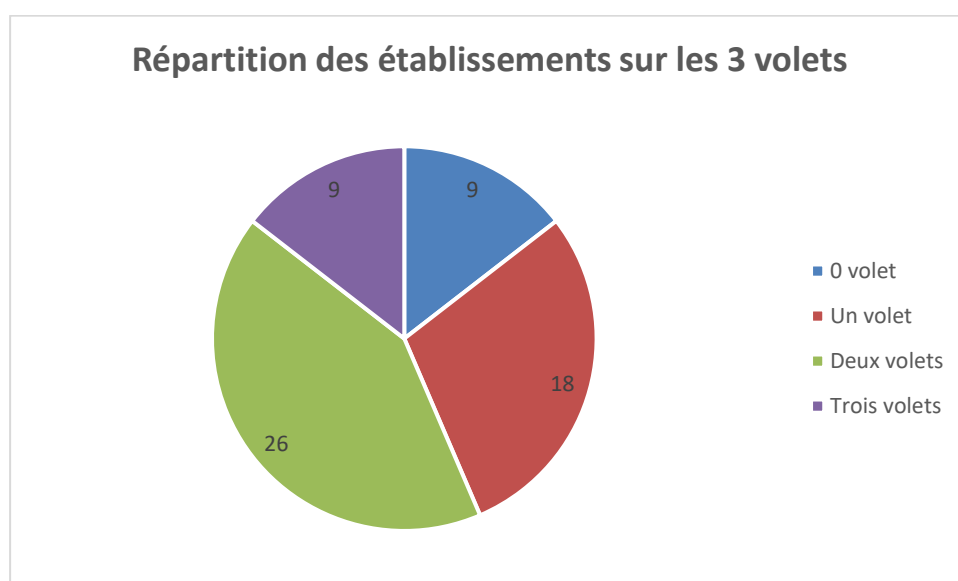
Répartition des établissements en fonction du nombre de volets investis

L'appel à projets « Ma région, 100% éducation » santé comporte 3 volets. Le conseil régional incite les lycées à investir les 3 volets proposés. La répartition des établissements sur les 3 volets donne une première indication des dynamiques engagées par ces derniers. Le nombre d'actions dans le projet, les publics cibles et les modalités de mise en œuvre du projet constituent d'autres indicateurs pertinents. En effet, un établissement peut décliner plusieurs actions sur un seul volet en direction de l'ensemble des jeunes alors qu'un deuxième établissement peut mettre en œuvre une action par volet sur des publics très restreints. De plus, il faut pouvoir mettre en relation les actions avec les caractéristiques du public accueilli dans l'établissement, ce qui n'est pas toujours possible comme nous l'avons déjà indiqué.

18 établissements ont inscrit des actions sur **seulement un volet** et sur ces 18 établissements, 10 d'entre eux ont pu mettre en place une seule action.

26 établissements ont mis en place des actions sur **deux volets**.

9 établissements ont mis en place des actions sur **trois volets**.



3- Répartition des projets en fonction des trois volets de l'appel à projets régional

38 établissements ont mis en œuvre des actions sur le volet 3 « **bien-être** »,
37 établissements ont mis en œuvre des actions sur le volet 2 « **conduites à risques** »,
24 établissements ont travaillé sur le volet de « **alimentation et environnement** ».

Les établissements investissent de plus en plus le volet « Bien-être » au profit du volet « conduites à risques » mais rappelons que cette année scolaire a encore été fortement perturbée par le Covid et que les établissements n'ont souvent pas pu finaliser la conduite de leurs projets. Autrement dit, sans le distanciel et les jauges réduites d'élèves dans les établissements, il y aurait eu plus de projets déclinés sur le volet conduites à risques.

4- Les publics bénéficiaires des projets de promotion, prévention santé

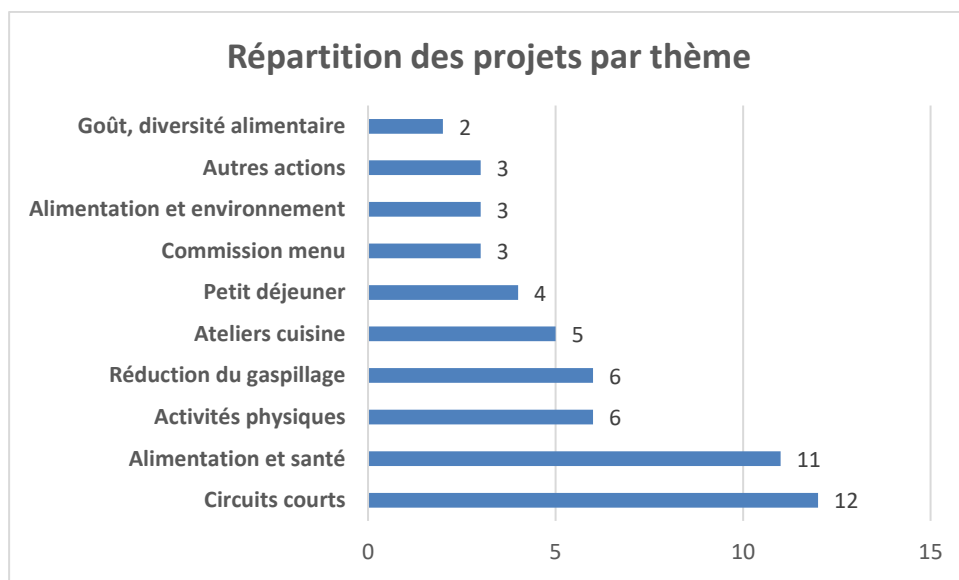
Au regard des données partielles et quasi inexploitable, nous ne pouvons pas cette année renseigner ce champ. Il sera certainement possible d'améliorer le questionnaire en ligne afin de pouvoir relier une action à un public.

5. Les trois volets de l'appel à projets

Le volet alimentation/environnement

24 établissements se sont inscrits sur ce volet, ce qui représente **55 actions** sur ce thème mises en œuvre tout au long de l'année scolaire.

Répartition des projets sur le volet « alimentation-environnement »



12 actions sensibilisent les jeunes sur les enjeux environnementaux et les circuits courts.

11 actions portent sur alimentation et santé.

9 actions sont centrées sur la restauration scolaire en menant des actions de réduction du gaspillage alimentaire et en réunissant la commission des menus.

6 actions abordent l'activité physique en lien avec l'alimentation.

4 actions empruntent une approche relativement « classique » sur l'importance du petit déjeuner.

2 actions mettent en jeu les sens et la pratique en proposant des ateliers cuisine, en travaillant sur le goût, la découverte du patrimoine alimentaire dont **2** qui proposent une collation équilibrée aux élèves.

actions sont sur d'autres thèmes comme alimentation et image de soi.

Le volet « conduites dites à risques »

37 établissements ont mis en place des actions sur ce thème, ce qui représente **62 actions développées sur ce volet**,

Répartition des projets sur les « conduites à risques »



Deux thèmes sont particulièrement retenus par les équipes éducatives sur ce volet : l'éducation à la sexualité, choisie par **22 établissements** et les consommations de substances psycho-actives -tabac, alcool et cannabis- dans **18 établissements**.

11 projets visent à prévenir la violence, le harcèlement, l'homophobie, le cyber harcèlement.

4 établissements signalent des points contacts avancés.

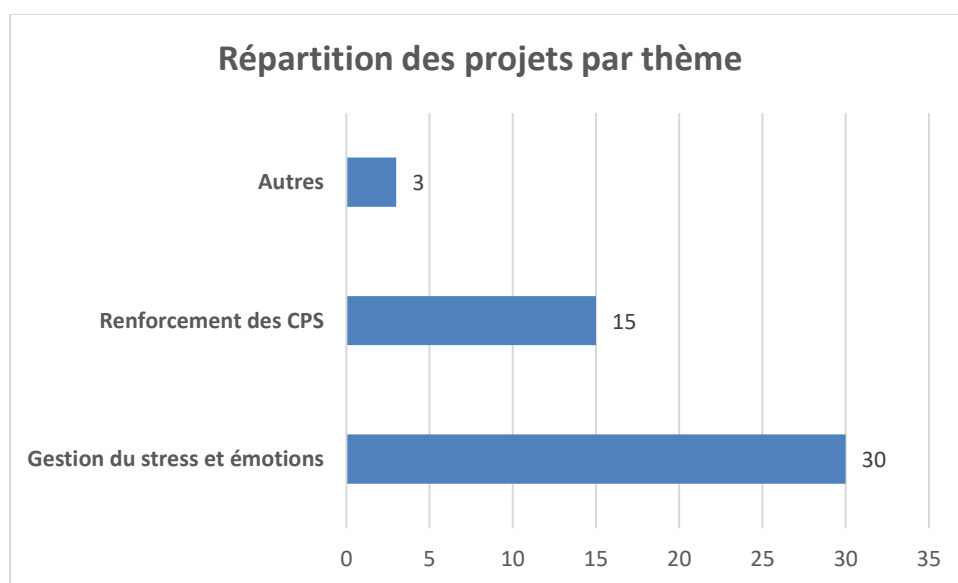
3 établissements ont mis en place des actions sur la **prévention routière**, actions qui peuvent être mises en relation avec les consommations de substances psychoactives.

3 établissements sur le « bon usage » des outils numériques et **1 action** porte sur la protection de son audition.

Le volet Bien-être

38 établissements se sont inscrits sur ce volet, ce qui représente **48 actions** différentes sur ce thème.

Répartition des projets « bien-être »



La majorité des actions sur ce volet vise à renforcer les capacités des jeunes à faire face au stress, à la gestion des émotions, à renforcer leur estime et confiance puisque ce type d'actions représente 45 actions sur les 48 recensées. L'épidémie de coronavirus a renforcé une situation déjà existante, à savoir un nombre de plus en plus élevé de jeunes en situation de mal être. L'isolement, l'incertitude devant l'avenir, des situations familiales qui se dégradent -perte d'emplois des parents, perte de revenus associés- ne peuvent qu'aggraver les situations des jeunes les plus défavorisés. D'ores et déjà, l'on sait que cette épidémie affecte en plus grand nombre les populations les plus fragiles économiquement et socialement. Ainsi, « les personnes les plus âgées, celles nées à l'étranger et celles habitant dans les communes les plus pauvres et les plus denses ont été les plus touchées »¹

¹ <file:///C:/Users/charl/AppData/Local/Temp/FPS2020-VE.pdf>

Les actions empruntant la méthode d'éducation par les pairs

5 établissements développent des actions avec des **lycéens relais santé pairs**, parfois sur deux thèmes santé distincts.

Les actions d'éducation de prévention santé par les pairs sont majoritairement sur le thème du harcèlement avec des jeunes dits ambassadeurs qui ont bénéficié d'une formation soit 5 lycées,

Un lycée est sur le thème des consommations de produits psycho actifs (l'alcool notamment) formés souvent par l'ANPAA et un dernier est sur le diabète.

7- Les publics destinataires des projets et les publics spécifiques

Les bilans ne permettent pas toujours de comprendre à qui sont destinées les actions soit parce-que l'information n'est pas donnée, soit parce-que nous ne pouvons pas rattacher une action à un public. De plus, un certain nombre d'actions sont développées pour les jeunes internes ou/et demi-pensionnaires sans que l'effectif de ces élèves soit indiqué. Il ne nous est donc pas possible d'indiquer le nombre total de bénéficiaires des projets de promotion prévention santé pour l'année 2020-2021.

6- Les évolutions observées par l'établissement en lien avec le projet de prévention promotion de la santé à partir de leurs déclarations

La majorité des établissements soulignent que cette deuxième année sous le sceau de l'épidémie Covid a mis à mal les projets de prévention promotion de la santé comme nous l'avons déjà dit et ils le regrettent. Néanmoins des points positifs sont mis en perspective comme le fait que ces actions permettent des prises de conscience des élèves, une implication des jeunes dans les projets, une prise en charge facilitée si besoin est. La nécessité et l'utilité du projet santé comportant plusieurs actions sur le plus grand nombre de jeunes semble être acquise.

7- Les points à améliorer

Les équipes notent qu'il reste à faire progresser les points suivants :
mieux communiquer et valoriser le projet au sein de la communauté éducative,
poursuivre l'objectif d'impliquer encore plus les personnels des établissements dans ces projets,
évaluer les actions mises en œuvre,
programmer les actions plus tôt dans l'année ; varier et augmenter le nombre d'actions pour chaque jeune.

Conclusion :

L'année scolaire 2020-2021 est encore une année « particulière » puisque l'épidémie de Covid a fortement perturbé la vie des établissements scolaires : jauge réduite d'élèves, arrêt prolongé avant les vacances du mois d'avril, inquiétude des jeunes et difficulté pour tous les membres de la communauté éducative de se projeter dans un avenir serein. Une majorité d'établissements n'a pas pu mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues au projet PPS. Ceci dit, il semble que les établissements « normalisent » le projet santé ou pour le dire autrement, ces derniers n'envisagent pas, de ne plus mettre en place de projet PPS. En témoigne le nombre de lycées qui se sont inscrits sur l'appel à projets 2021-22, chiffre en hausse par rapport à l'année 2020-21. Espérons que cette nouvelle année sera empreinte de plus de quiétude..